

LE DÉLÉGUÉ
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

BERNE, Genève,
le 27 septembre 1966
vlt. 18.11.66.

Confidentielle

an	KY						8/8
Datum	21.11.						18.11.
Visa							KD
EPD 21. Nov. 1966							
Ref. Δ. B. 34.66. Alger. O.							

Monsieur W. Spühler
Conseiller fédéral
Chef du Département politique
3003 Berne

1. B. 51.30. Alger. ✓
5. B. 34.77. Alg. O

Monsieur le Conseiller fédéral,

Lors de mon récent séjour à Alger, j'ai rencontré successivement les Ministres des finances et du plan, de l'industrie et de l'énergie, du commerce, du tourisme, de la santé publique ainsi que celui des transports et communications.

Tous m'ont parlé de leur désir d'étendre la coopération avec la Suisse. A chacun j'ai répondu que tel est notre désir, mais on ne peut pas oublier le passé et qu'il faut donc chercher en commun une solution aux problèmes posés par l'existence en Algérie de biens suisses nationalisés ou déclarés vacants.

Le dernier soir, le 22 septembre, le Ministre des Affaires étrangères, M. Bouteflika, m'a invité à dîner chez lui avec le Secrétaire général de son ministère et l'Ambassadeur Marcuard. Nous avons eu, après le dîner, une conversation prolongée qui, progressivement, a pris la forme d'un sondage en profondeur, sinon déjà d'un début de négociation.

Il en ressort que le gouvernement algérien n'entend pas ignorer ses obligations du point de vue du droit des gens à l'égard des ressortissants suisses dont les biens en Algérie ont été touchés. Bouteflika déclare même l'intention des autorités algériennes de trouver, le moment venu, les moyens de dédommager nos compatriotes. Mais, et la réserve est de taille, le gouvernement algérien ne peut et ne veut à aucun prix envisager avec la Suisse des solutions qui pourraient constituer un précédent dont le gouvernement ou les ressortissants français pourraient se servir dans les discussions en cours sur le contentieux monumental qui sépare la France et l'Algérie.

..../..

- 2 -

Bouteflika s'est efforcé de me faire accepter l'idée d'une déclaration d'intention algérienne d'apurer un jour le passé. J'ai répondu que cela ne suffisait pas et qu'un début d'exécution est nécessaire, par exemple sous forme d'une commission mixte qui dresserait l'inventaire des cas et procéderait aux estimations.

Bouteflika pose alors deux questions. Il demande d'abord si l'Etat suisse pourrait se substituer aux ayants droit suisses et rechercher un arrangement global avec le gouvernement algérien. A ce propos, il ajoute qu'un accord de principe existe entre le Général de Gaulle et le Président Boumedienne de chercher un règlement global du contentieux franco-algérien afin d'éviter que le gouvernement d'Alger n'ait à connaître des centaines de milliers de demandes individuelles, ce qui rendrait toute solution impossible avant des décennies. Par conséquent, Bouteflika cherche à savoir si un arrangement global et forfaitaire serait aussi concevable avec la Suisse.

Ensuite, il demande si, le moment venu, le paiement des indemnisations pourrait se faire de façon aussi discrète que possible, sinon même de façon déguisée. Il mentionne l'hypothèse de livraisons de marchandises algériennes qui seraient payées partiellement seulement par les importateurs suisses et laisseraient ainsi un solde disponible pour indemniser les Suisses dépossédés de leurs biens en Algérie. En fin de conversation nous sommes convenus de réfléchir de part et d'autre et de reprendre contact dès que possible.

Sans attacher une valeur excessive à un entretien au cours duquel Bouteflika et moi-même pouvions prétendre "penser à haute voix", il n'en reste pas moins que nous sortons pour la première fois d'un long silence algérien sur ce qu'on appelle là-bas le passé. Le Ministre des affaires étrangères a déclaré son intention de ne pas oublier ce passé. Il a même esquissé les formules [arrangement global et paiement discret] qui pourraient faciliter à l'Algérie le versement d'indemnités à nos compatriotes.

Tels que sont les Algériens avec leurs pensées difficilement saisissables et facilement changeantes, il ne faut pas exclure que par la suite Bouteflika parte sur d'autres pistes ou même constate qu'il avait véritablement "pensé à haute voix", sans plus.

../..

- 3 -

Il me semble cependant que cette piste - la seule qui se soit présentée jusqu'à maintenant - mérite d'être explorée et qu'après un examen des aspects juridiques et techniques de la question, il y aurait lieu de reprendre contact dès que possible avec M. Bouteflika.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape followed by the letters 'O' and 'W'.